

**ARRETE DU MAIRE**

**N° 2018-138/ST**

**OBJET : Réglementation temporaire du stationnement  
Place de la Liberté – concert dans le cadre de la fête de Sainte-Christine**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité publique, en raison de l'organisation de concerts dans le cadre de la fête de Sainte-Christine, il convient de réglementer le stationnement place de la Liberté ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement de tout véhicule sera formellement interdit place de la Liberté conformément au plan annexé :  
Sur toute la place côté Librairie / Maison du Pays

**Du mercredi 18 juillet 2018 à 19 heures  
Au mercredi 25 juillet 2018 à 17 heures 30**

**ARTICLE 2** : Des panneaux et barrières seront mis en place par les services techniques afin de matérialiser les présentes dispositions.

**ARTICLE 3** : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 10-07-18

Fait à Saint-Flour, le 06 juillet 2018

Pour Le Maire,

L'Adjointe déléguée,

Sylvie CHADEL



**Réglementation temporaire du stationnement**  
**Place de la Liberté – Concert dans le cadre de la fête de Sainte-Christine**

— Stationnement interdit

